

Motion 2202

pour l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les loisirs et en famille grâce à des tarifs attractifs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le taux de remplissage insatisfaisant des Transports publics genevois (15,3% en 2011), malgré une augmentation de l'offre et des passagers observée depuis plusieurs années ;
- la saturation du réseau aux heures de pointe ;
- le faible taux de personnes recourant aux transports publics pour se déplacer dans le cadre de leurs loisirs (15%), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- la quasi-stagnation du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour motif de loisirs (en 2000 : 76% TIM, 14% TP ; en 2010 : 71% TIM, 15% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- comparativement, l'évolution du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour se rendre à leur travail (en 2000 : 68% TIM, 25% TP ; en 2010 : 54% TIM, 36% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- le fort potentiel de développement de l'utilisation des transports publics, qui représentent 15% des déplacements, contre 41% en transport individuel motorisé, selon Mobilités 2030 ;
- le fait que les cartes journalières Unireso sont d'ores et déjà valables pour 2 personnes le week-end,

invite le Conseil d'Etat

à inciter Unireso à promouvoir les offres actuelles des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre de déplacements de loisirs.